

Porté à connaissance

le : 08/03/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Direction générale adjointe des Solidarités Territoriales

Arrêté de composition de la commission de suivi du budget participatif de l'Aude
SP/CC/02-23

La présidente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 juillet 2019 relative au budget participatif et instituant une commission de suivi du budget participatif composée de 18 sièges de titulaires et 18 sièges de suppléants répartis en 3 collèges respectant la parité homme - femme :

- des conseillers départementaux (6 titulaires et 6 suppléants)
- des représentants des instances consultatives départementales, 6 titulaires et 6 suppléants répartis comme suit :
 - o 2 titulaires et 2 suppléants pour le Comité Economique, Social et Environnemental,
 - o 2 titulaires et 2 suppléants pour le Conseil Départemental des Jeunes,
 - o 2 titulaires et 2 suppléants pour le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- des citoyens volontaires (6 titulaires et 6 suppléants),

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 16 juillet 2021 désignant les conseillers départementaux ci-après comme membres de la commission de suivi :

- o en tant que titulaires Mesdames Valérie DUMONTET, Marie-Christine THERON-CHET, Maria CONQUET, Joëlle CHALAVOUX et Messieurs Patrick FRANÇOIS, Hervé BARO,
- o en tant que suppléants Mesdames Kattalin FORTUNE, Muriel CHERRIER et Messieurs Patrick MAUGARD, André VIOLA, Daniel DEDIES, Thierry LECINA,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 26 septembre 2022 adoptant le lancement du 2^e budget participatif de l'Aude,

Vu la délibération de la commission permanente du 28 octobre 2022 portant sur l'adoption du règlement du budget participatif n° 2,

Considérant le procès-verbal de l'assemblée plénière du comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du 24 juin 2022 désignant 2 membres titulaires et 1 membre suppléant pour siéger à la commission de suivi du budget participatif,

Considérant le tirage au sort intervenu à l'issue de la réunion publique de lancement du budget participatif du 14 novembre 2022 de 6 citoyens titulaires et 6 citoyens suppléants pour siéger à la commission de suivi du budget participatif parmi les personnes ayant manifesté leur volonté de participer à la commission,

Considérant le compte-rendu du bureau du comité économique social et environnemental du 24 novembre 2022 désignant 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger à la commission de suivi du budget participatif,

Considérant le courriel d'information adressé par la coordinatrice de l'association Unis-Cité le 05 janvier 2023 proposant le nom de deux jeunes en mission de service civique.

ARRÊTE

Article 1 :

La composition de la commission de suivi est arrêtée comme suit :

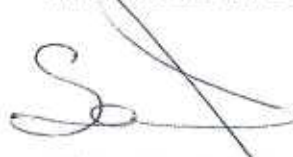
Titulaires	Suppléants
Collège des représentants élus du Conseil départemental	
Valérie DUMONTET	Kattalin FORTUNE
Marie-Christine THERON-CHET	Muriel CHERRIER
Maria CONQUET	Patrick MAUGARD
Joëlle CHALAVOUX	André VIOLA
Hervé BARO	Daniel DEDIES
Patrick FRANÇOIS	Thierry LECINA
Collège des représentants des instances consultatives départementales	
Pour le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)	
Rosy SAOULI-SUCHAIL	Michel BOISSON
Daniel AUTRAN	Non pourvu
Pour le Comité Economique Social et Environnemental (CESE)	
Jackie MONTANA	Magali FERRAND
Emile GEROMIN	Bruno CALVET
Pour le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)	
Lou BARRIAT	<i>Siège non pourvu</i>
Margaux MOUTON	<i>Siège non pourvu</i>
Collège des représentants des citoyens	
Corinne PACHE	Marie DE ALMEIDA
Corine GIACOMETTI	Catherine BERTRAND
Annick AMANS	Joëlle DELOUSTAL
Alain AMASSE	Alain CASTAN
Rémy BOSSUYT	Frédéric DANAIS
<i>Siège non pourvu</i>	<i>Siège non pourvu</i>

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission de suivi.

Fait à Carcassonne, le 10 janvier 2023

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne